



NOS 5 PRIORITÉS DANS LE SECTEUR PRÉHOSPITALIER

Le salaire

La retraite

La progression dans l'échelle salariale et les primes

Les conditions d'exercice, l'organisation et la charge de travail

La santé et la sécurité du travail

CONDITIONS D'EXERCICE, ORGANISATION DU TRAVAIL ET CHARGE DE TRAVAIL DES PRIORITÉS DU SECTEUR PRÉHOSPITALIER



514 598-2210

fsss.qc.ca/membres/prehospitalier





Bien que les conditions d'exercice de notre travail, son organisation et la charge, diffèrent d'une région à l'autre, selon divers facteurs, il n'en demeure pas moins que nous sommes toutes et tous interpellés par ces enjeux.

MIEUX ENCADRER LA SURCHARGE DE TRAVAIL

Au cours des derniers mois, il a souvent été question, notamment dans les médias, de la surcharge de travail dans différentes régions du Québec. Nombre d'affectations et d'appels trop élevé durant le quart de travail, débordement en fin de quart, report et absence de pauses-repas, voilà des éléments qui méritent d'être améliorés par notre négociation. Il faut donc se donner les moyens d'agir ensemble sur l'organisation du travail.

En ce sens, nous demandons à ce qu'un comité paritaire soit mis sur pied chez tous les employeurs afin que nous prenions une place active dans l'évaluation de la charge de travail.

Ce que nous demandons :

- qu'un comité des tâches (surcharge de travail) soit créé ;
- qu'un recours en cas de mésentente (arbitrage) soit établi.

VERS L'ABOLITION DES HORAIRES DE FACTION

Bien que certains puissent en apprécier le rythme, les horaires de faction impliquent des conditions difficiles pour une majorité d'entre nous. Ce type d'horaire accumule d'ailleurs les critiques, et ce, depuis plusieurs années. La trop grande charge de travail, l'absence fréquente et répétitive de périodes de repos significatives, l'obligation de demeurer à cinq minutes de trajet ou de rester dans des casernes dans des conditions trop souvent précaires ne sont que quelques-uns des désavantages liés à ce type d'horaire.

Ce que nous demandons :

- que soient abolis les horaires de faction et qu'ils soient remplacés par des horaires à l'heure.

AUTRES DEMANDES COMMUNES LIÉES AUX CONDITIONS D'EXERCICE, À L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET À LA CHARGE DE TRAVAIL :

- Convenir d'un rang à l'embauche ;
- Utiliser l'ancienneté à tour de rôle pendant la période de probation pour l'octroi de quarts de travail, de remplacements ou de postes ;
- Augmenter de 10 à 20 minutes le délai d'appel pour les remplacements durant la période horaire ;
- Augmenter de 30 à 45 minutes le temps de repas pour les quarts de neuf heures et cinquante minutes (10 h) ;
- Afin de minimiser le débordement en fin de quart, introduire une notion d'équipe de relève pour les appels inter-établissements ;
- Faire en sorte que l'employeur paie les frais de repas en fonction de l'heure réelle et non en fonction de l'heure planifiée ;
- Fusionner le congé sans solde de 4 semaines et moins aux années et le congé sans solde de 4 à 12 semaines aux 3 ans, et ce, afin de permettre un seul congé de 12 semaines et moins aux années ;
- Conventionner un service de soutien paramédical en ligne pour les techniciennes et les techniciens ambulanciers paramédics offert par des techniciens ambulanciers paramédics.

CES DEMANDES, ENCORE UNE FOIS, SONT LÉGITIMES. NON SEULEMENT ELLES AMÉLIORENT NOS CONDITIONS DE PRATIQUE, MAIS ELLES AMÉLIORENT AUSSI LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS À LA POPULATION.